

LES VISAS D'ÉPREUVES MOTO 2020

Le décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives et l'arrêté ministériel du 24 novembre 2017 relatif aux manifestations sportives comportant des véhicules terrestres à moteur imposent aux organisateurs de manifestations motocyclistes, organisées à partir du 14 décembre 2017, sur des circuits permanents homologués, de recueillir l'avis de la Fédération Française de Motocyclisme, en tant que Fédération délégataire, préalablement au dépôt de leur dossier de déclaration auprès de l'autorité administrative (article R 331-22-1 du code du sport).

L'UFOLEP a en charge de contrôler l'application stricte des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) édictées par la FFM. Elle assume seule l'intégralité de cette responsabilité et délivre, à l'issue de ce contrôle, un visa d'épreuve attestant que le règlement particulier de l'épreuve déposé par l'organisateur est conforme aux RTS de la discipline concernée.

L'UFOLEP tient à la disposition de la FFM un calendrier à jour des manifestations concernées.

La fédération délégataire peut contrôler les dossiers épreuves déposés par les clubs UFOLEP sur simple demande.

La convention entre l'UFOLEP et la FFM : [à télécharger](#)

Les formulaires (règlements particuliers) pour les demandes de visas fédéraux :

- [demande de visa federal motocross course prairie mob](#)
- [demande de visa federal 25 vitesse 50 galet 25 endurance 50 endurance](#)

Pièces jointes avec les visas impérativement :

- Règlement particulier pour le visa
- Plan du circuit
- Liste des officiels mentionnant la fonction et le numéro de licence
- Règlement / programme de l'épreuve
- Convention dispositions de secours (dispositif de secours, attestations d'ambulance, convention DPS le cas échéant)
- Formulaire relatif à l'organisation des secours et de la sécurité
- Attestation d'assurance
- [Cerfa de déclaration 15862*01](#) de manifestations comportant la participation de véhicules terrestres à moteur
- Horaires détaillés
- Arrêté d'homologation
- [rapport de cloture 2020](#) **NOUVEAU – OBLIGATION LEGALE DE NOUS LE RETOURNER APRES LA MANIFESTATION**

Tous les dossiers de visas et les pièces sont à transmettre sur l'adresse mail : visacourse@ufolep.org